



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PARIS, le 6 mars 2012
Original anglais

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

1. Le Comité sur les partenaires non gouvernementaux du Conseil exécutif s'est réuni le 28 février 2012. La réunion a été ouverte par la Présidente du Conseil exécutif. En l'absence du Président élu du Comité, la séance a été ensuite présidée par S. E. M. Vinay Sheel Oberoi, Ambassadeur de l'Inde, en sa qualité de Vice-Président du Conseil.
2. La France, appuyée par l'Autriche, la Belgique et l'Italie, a fait au début de la réunion une déclaration dans laquelle elle s'est dite préoccupée par la participation inappropriée de la République arabe syrienne aux travaux d'un comité s'occupant des relations avec la société civile, eu égard à la situation qui régnait dans ce pays. Les représentants de ces pays ont quitté la salle lorsque le représentant de la République arabe syrienne a pris part à la réunion.
3. Conformément à son ordre du jour provisoire (189 EX/NPG/1 Prov.), le Comité sur les partenaires non gouvernementaux a examiné le **point 18 (Partie I) Relations avec les partenaires non gouvernementaux** (documents 189 EX/18 Partie I et 189 EX/NGP/2 (et Corr. pour la version anglaise seulement)). Sous ce point, le Comité a examiné le reclassement des ONG partenaires de l'UNESCO qui était soumis au Conseil exécutif pour décision ou information, selon le cas, en application des nouvelles Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales, adoptées par la Conférence générale à sa 36^e session.
4. Conformément au mandat du Comité, adopté par le Conseil exécutif à sa 188^e session (décision 188 EX/12), cette session a offert aux États membres, au Secrétariat et aux 122 représentants d'ONG présents une occasion de débattre d'un très large éventail de sujets en rapport avec la coopération entre l'UNESCO et la société civile, y compris les possibilités de collaboration et de projets futurs.
5. Le Comité a écouté un exposé du Secteur de l'éducation sur la coopération entre l'UNESCO et les ONG dans le cadre de l'Éducation pour tous (EPT). Le débat ouvert qui s'est ensuite engagé avec des ONG sur les nouvelles opportunités de coopération a été enrichi par la présentation, par plusieurs d'entre elles, de projets particuliers en rapport avec les priorités de l'UNESCO et pouvant faire l'objet d'une coopération avec le Secrétariat et les États membres. Les sujets abordés avaient trait à des thèmes variés, parmi lesquels l'autonomisation des jeunes, l'inclusion sociale, la culture de la paix, les migrations, les arts et l'urbanisme.
6. Au sujet du projet de décision présenté au titre du point 18 (Partie I) (Relations avec les partenaires non gouvernementaux), le Venezuela, appuyé par le Pérou, a demandé que l'ONG *Reporters sans frontières* soit rayée de la liste des ONG admises au statut d'association, en faisant valoir que les méthodes de cette ONG n'étaient pas compatibles avec les valeurs défendues par l'UNESCO dans le domaine du journalisme. Le Comité a souscrit à cette demande ; en conséquence, l'ONG *Reporters sans frontières* continuera de bénéficier de relations officielles de partenariat avec l'UNESCO au titre du statut de consultation.

7. À l'issue du débat, le Comité a décidé de recommander au Conseil exécutif le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant ses décisions 174 EX/31, 185 EX/33, 186 EX/17 (I et II), 188 EX/12, ainsi que la résolution 36 C/108,
2. Ayant examiné les documents 189 EX/18 Partie I et 189 EX/NGP/2,
3. Apprécie les efforts que n'a cessé de déployer le Comité sur les partenaires non gouvernementaux pour renforcer la coopération avec les ONG dans les divers domaines de compétence de l'UNESCO aux niveaux international, régional et national ;
4. Prend note des décisions de la Directrice générale concernant l'admission au statut de consultation de 284 organisations non gouvernementales partenaires de l'UNESCO dont la liste figure à l'Annexe I de la présente décision ;
5. Prend note des décisions de la Directrice générale relatives à l'admission au statut de consultation de 21 nouvelles organisations non gouvernementales dont la liste figure dans la Partie III du document 189 EX/NGP/2 ;
6. Prend note des décisions de la Directrice générale relatives à l'établissement des relations officielles avec trois nouvelles fondations dont la liste figure dans la Partie IV du document 189 EX/NGP/2 ;
7. Décide d'admettre au statut d'association 64 organisations non gouvernementales partenaires de l'UNESCO dont la liste figure à l'Annexe II de la présente décision.

ANNEXE I

ONG partenaires admises par la Directrice générale au statut de consultation

1. Academia europaea ;
2. Académie européenne des sciences, des arts et des lettres ;
3. Académie internationale de la céramique ;
4. Academy for Educational Development ;
5. Alliance internationale des femmes ;
6. Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines ;
7. Alliance pour l'éducation LGBT ;
8. Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens ;
9. Alphabétisation solidaire ;
10. Art Education for the Blind/Art Beyond Sight Network ;
11. Assistance à l'intégration des enfants démobilisés ;
12. Association cartographique internationale ;
13. Association catholique internationale de services pour la jeunesse féminine ;
14. Association catholique mondiale pour la communication ;
15. Association des archives audiovisuelles de la région Asie-Pacifique du Sud-Est ;
16. Association des comités privés pour la sauvegarde de Venise ;
17. Association des conseils asiatiques pour la recherche en sciences sociales ;
18. Association des établissements d'enseignement supérieur d'Asie du Sud-Est ;
19. Association des états généraux des étudiants de l'Europe ;
20. Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est ;
21. Association des journalistes européens ;
22. Association des médias des îles du Pacifique ;
23. Association des populations des montagnes du monde ;
24. Association européenne de dyslexie ;
25. Association européenne des étudiants en droit ;
26. Association européenne pour l'éducation des adultes ;
27. Association francophone d'amitié et de liaison ;
28. Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires ;
29. Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles ;
30. Association internationale de linguistique appliquée ;
31. Association internationale de médecine et biologie de l'environnement ;
32. Association internationale de psychologie scolaire ;
33. Association internationale de publicité ;
34. Association internationale des académies des sciences ;
35. Association internationale des arts plastiques ;
36. Association internationale des charités ;
37. Association internationale des critiques d'art ;
38. Association internationale des éducateurs à la paix ;
39. Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication ;
40. Association internationale des étudiants en agriculture ;
41. Association internationale des étudiants en science politique ;
42. Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales ;
43. Association internationale des interprètes de conférence ;
44. Association internationale des juristes démocrates ;
45. Association internationale des Lions Clubs ;
46. Association internationale des professeurs et maîtres de conférences des universités ;
47. Association internationale des recteurs d'universités ;
48. Association internationale des relations publiques ;
49. Association internationale des urbanistes ;
50. Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle ;

51. Association internationale du théâtre amateur ;
52. Association internationale pour la lecture ;
53. Association internationale pour la sauvegarde de Tyr ;
54. Association internationale pour l'échange d'étudiants en vue de l'acquisition d'une expérience technique ;
55. Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire ;
56. Association internationale pour l'évaluation éducative ;
57. Association latino-américaine d'éducation radiophonique ;
58. Association latino-américaine pour les droits de l'homme ;
59. Association littéraire et artistique internationale ;
60. Association mondiale de prospective sociale ;
61. Association mondiale des guides et des éclaireuses ;
62. Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique ;
63. Association mondiale des petites et moyennes entreprises ;
64. Association mondiale des sciences de l'éducation ;
65. Association mondiale pour l'appel islamique ;
66. Association mondiale pour l'école instrument de paix ;
67. Association Montessori internationale ;
68. Association des sociétés de coopération interbalkanique des femmes ;
69. Association panaméricaine des institutions de crédit éducatif ;
70. Association pour la promotion de la diffusion internationale de la presse ;
71. Association universelle d'esperanto ;
72. B'Nai B'rith ;
73. Bureau européen pour les langues moins répandues ;
74. Bureau international catholique de l'enfance ;
75. Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable ;
76. Centre asiatique d'information sur les recherches en communication de masse ;
77. Centre canadien d'étude et de coopération internationale ;
78. Centre catholique international de coopération avec l'UNESCO ;
79. Centre européen universitaire pour la recherche en matière de paix ;
80. Centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision ;
81. Centre international de phonétique appliquée ;
82. Centre international d'information pour la terminologie ;
83. Centre séismologique international ;
84. Association pour les échanges éducatifs internationaux de Chine ;
85. Association photographique du folklore de Chine ;
86. CISV international ;
87. Club d'Afrique ;
88. Collèges du monde uni ;
89. Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique ;
90. Comité de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la défense des droits de la femme ;
91. Comité international des arts et traditions populaires ;
92. Comité international des télécommunications de presse ;
93. Comité mondial pour la liberté de la presse ;
94. Commission des églises pour les affaires internationales du conseil œcuménique des églises ;
95. Commission internationale de juristes ;
96. Communauté africaine de culture ;
97. Communauté des universités méditerranéennes ;
98. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs ;
99. Confédération mondiale des activités subaquatiques ;
100. Confédération syndicale internationale ;
101. Conférence mondiale des religions pour la paix ;
102. Conseil arabe de l'enfance et du développement ;

103. Conseil consultatif des organisations juives ;
104. Conseil de la jeunesse pluriculturelle – international ;
105. Conseil européen de recherches sociales sur l'Amérique latine ;
106. Conseil international de la danse ;
107. Conseil international de la musique traditionnelle ;
108. Conseil international de la préparation à l'enseignement ;
109. Conseil international de l'action sociale ;
110. Conseil international des femmes ;
111. Conseil international des femmes juives ;
112. Conseil international des handicapés de la vue ;
113. Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels ;
114. Conseil international des radios-télévisions d'expression française ;
115. Conseil international pour l'éducation ouverte et à distance ;
116. Conseil international pour l'hygiène, l'éducation physique, la récréation, le sport et la danse ;
117. Conseil mondial de la paix ;
118. Conseil mondial de l'artisanat ;
119. Conseil mondial de l'énergie ;
120. Conseil mondial des associations d'éducation comparée ;
121. Consortium international sur les glissements de terrain ;
122. Défense des enfants – international ;
123. Dhaka Ahsania Mission ;
124. Dianova international ;
125. Docomomo international ;
126. Dyslexia International – sharing expertise ;
127. Échange culturel international de jeunesse ;
128. Entraide universitaire mondiale ;
129. Europa nostra ;
130. Association européenne des enseignants d'histoire ;
131. Union des étudiants d'Europe ;
132. Centre d'expertise en identification taxinomique ;
133. Fédération générale des femmes arabes ;
134. Fédération internationale d'astronautique ;
135. Fédération internationale de l'industrie phonographique ;
136. Fédération internationale de la presse périodique ;
137. Fédération internationale des acteurs ;
138. Fédération internationale des architectes paysagistes ;
139. Fédération internationale des archives de télévision ;
140. Fédération internationale des archives du film ;
141. Fédération internationale des associations de personnes âgées ;
142. Fédération internationale des associations de professeurs de sciences ;
143. Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine ;
144. Fédération internationale des associations pour l'éducation des travailleurs ;
145. Fédération internationale des auberges de jeunesse ;
146. Fédération internationale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active ;
147. Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle ;
148. Fédération internationale des étudiants en pharmacie ;
149. Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales ;
150. Fédération internationale des femmes des carrières juridiques ;
151. Fédération internationale des femmes diplômées des universités ;
152. Fédération internationale des femmes juristes ;
153. Fédération internationale des instituts de l'Europe du Centre-Est ;
154. Fédération internationale des libraires ;
155. Fédération internationale des ligues des droits de l'homme ;

156. Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques ;
157. Fédération internationale des musiciens ;
158. Fédération internationale des professeurs de français ;
159. Fédération internationale des professeurs de langues vivantes ;
160. Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
161. Fédération internationale des traducteurs ;
162. Fédération internationale des universités catholiques ;
163. Fédération internationale musique espérance ;
164. Fédération internationale pour le planning familial ;
165. Fédération internationale pour le traitement de l'information ;
166. Fédération internationale pour l'économie familiale ;
167. Fédération internationale pour l'éducation des parents ;
168. Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires ;
169. Fédération internationale syndicale de l'enseignement ;
170. Fédération latino-américaine d'associations de facultés de communication sociale ;
171. Fédération mondiale de la jeunesse démocratique ;
172. Fédération mondiale des associations de guides touristiques ;
173. Fédération mondiale des sourds ;
174. Fédération mondiale des travailleurs scientifiques ;
175. Fédération mondiale pour les études sur les futurs ;
176. Fédération syndicale mondiale ;
177. Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants ;
178. Fondation Idis cité de la science ;
179. Fondation pour l'éducation à l'environnement ;
180. Fondation russe pour la paix ;
181. Forum des femmes de la Méditerranée ;
182. Forum européen de la jeunesse ;
183. Forum européen de l'orientation académique ;
184. Friendship Ambassadors Foundation ;
185. Hope 87 (hundreds of original projects for employment) ;
186. Humanité nouvelle ;
187. Inclusion International ;
188. Innovations et réseaux pour le développement ;
189. Institut des affaires culturelles – international ;
190. Institut international de droit humanitaire ;
191. Institut international de la paix ;
192. Institut international de l'océan ;
193. Institut international de statistique ;
194. Institut international d'études administratives de Montréal ;
195. Institut international Jacques Maritain ;
196. International association for continuing engineering education ;
197. Association internationale pour le conseil psychologique ;
198. International conference volunteers – ICVolontaires ;
199. International Coordination Council of Educational Institutions Alumni ;
200. Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction ;
201. Institut international de l'alphabétisation ;
202. Association internationale de police ;
203. Conférence internationale des télévisions de service public ;
204. Systèmes d'information et de documentation sur les droits de l'homme – International ;
205. Internationale des consommateurs ;
206. Internet society ;
207. Internews international ;
208. Jeunesse étudiante catholique internationale ;
209. Jeunesse ouvrière chrétienne internationale ;

210. Jeunesses musicales international ;
211. La maison de sagesse ;
212. Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté ;
213. Maison internationale de la poésie ;
214. Mediacult – Institut international de recherche sur les médias, la communication et le développement culturel ;
215. Fondation pour l'éducation mère-enfant ;
216. Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique ;
217. Mouvement international de la réconciliation ;
218. Mouvement international pour le loisir scientifique et technique ;
219. Mouvement mondial des mères ;
220. National Board for Certified Counselors ;
221. North American National Broadcasters Association ;
222. Observatoire des politiques culturelles en Afrique ;
223. Observatoire international de justice juvénile ;
224. Office international de l'enseignement catholique ;
225. Organisation arabe des droits de l'homme ;
226. Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement ;
227. Organisation continentale latino-américaine des étudiants ;
228. Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques ;
229. Organisation de la télévision ibéro-américaine ;
230. Organisation du baccalauréat international ;
231. Organisation internationale de normalisation ;
232. Organisation internationale du tourisme social ;
233. Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement ;
234. Organisation mondiale de la famille ;
235. Organisation mondiale des anciens et anciennes élèves de l'enseignement catholique ;
236. Organisation mondiale des bouddhistes ;
237. Organisation mondiale des personnes handicapées ;
238. Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire ;
239. Organisation panafricaine des femmes ;
240. Organisation universitaire interaméricaine ;
241. Pax Christi international ;
242. Reporters sans frontières ;
243. Réseau culturel européen de coopération au développement ;
244. Réseau international de femmes ingénieurs et scientifiques ;
245. Réseau international des organismes d'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur ;
246. Réseau international pour la diversité culturelle ;
247. Réseau universitaire chercheurs en danger ;
248. Save the Children International ;
249. Service civil international ;
250. Service de la paix et de la justice en Amérique latine ;
251. SIL international ;
252. Société européenne pour la formation des ingénieurs ;
253. Société internationale d'énergie solaire ;
254. Société internationale pour le développement ;
255. Société internationale pour l'éducation artistique ;
256. Society for Research into Higher Education ;
257. Soroptimist international ;
258. Stichting eifl.net ;
259. Trace Élément-Institut pour l'UNESCO ;
260. Union africaine de radiodiffusion ;
261. Union catholique internationale de la presse ;
262. Union des avocats arabes ;

263. Union ibéro-américaine de municipalités ;
264. Union internationale de la marionnette ;
265. Union internationale de la presse francophone ;
266. Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé ;
267. Union internationale des éditeurs ;
268. Union internationale des étudiants ;
269. Union internationale du notariat ;
270. Union internationale humaniste et laïque ;
271. Union internationale pour la science, la technique et les applications du vide ;
272. Union internationale pour les livres de jeunesse ;
273. Union mondiale des enseignants catholiques ;
274. Union mondiale des étudiants juifs ;
275. Union mondiale des femmes rurales ;
276. Union mondiale des organisations féminines catholiques ;
277. Union mondiale Ort ;
278. Union panafricaine des étudiants ;
279. Union mondiale des arts martiaux ;
280. World Technopolis Association ;
281. World Youth Student and Educational Travel Confederation ;
282. Worlddidac – Association mondiale des éditeurs, fabricants et revendeurs de matériel didactique ;
283. Yachay Wasi ;
284. Zonta International.

ANNEXE II

ONG partenaires admises au statut d'association

1. Agence universitaire de la francophonie ;
2. Amnesty International ;
3. Assemblée mondiale de la jeunesse ;
4. Association de l'Asie et du Pacifique Sud pour l'Éducation de base et des adultes ;
5. Association des universités africaines ;
6. Association des universités arabes ;
7. Association des universités du Commonwealth ;
8. Association européenne de l'Université ;
9. Association interaméricaine de la presse ;
10. Association internationale de radiodiffusion ;
11. Association internationale des universités ;
12. Association mondiale des journaux et des éditeurs de médias d'information ;
13. Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires ;
14. Caritas Internationalis ;
15. Centre Simon Wiesenthal ;
16. Club de Rome ;
17. Comité de coordination du service volontaire international ;
18. Comité pour la protection des journalistes ;
19. Congrès juif mondial ;
20. Conseil académique du système des Nations Unies ;
21. Conseil des organisations internationales des sciences médicales ;
22. Conseil international de la musique ;
23. Conseil international de la philosophie et des sciences humaines ;
24. Conseil international d'éducation des adultes ;
25. Conseil international des archives ;
26. Conseil international des monuments et des sites ;
27. Conseil international des musées ;
28. Conseil international des sciences sociales ;
29. Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle ;
30. Conseil international pour la science ;
31. Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport ;
32. Conseil latino-américain des sciences sociales ;
33. Conseil mondial de l'eau ;
34. Conseil scientifique international pour le développement des îles ;
35. Fédération africaine des associations de parents d'élèves et étudiants ;
36. Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ;
37. Fédération internationale des journalistes ;
38. Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO ;
39. Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies ;
40. Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs ;
41. Forum des éducatrices africaines ;
42. Institut arabe des droits de l'homme ;
43. Institut international de la presse ;
44. Institut international du théâtre ;
45. Internationale de l'éducation ;
46. Jeune chambre internationale ;
47. Mémorial de la Shoah ;
48. Mouvement international ATD Quart Monde ;
49. Organisation mondiale du mouvement scout ;
50. Pax Romana ;

51. Pen International ;
52. Réseau africain de la campagne pour l'éducation pour tous ;
53. Réseau européen des centres de formation d'administrateurs culturels ;
54. Rotary international ;
55. Traditions pour demain ;
56. Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique ;
57. Union des associations internationales ;
58. Union des universités de l'Amérique latine ;
59. Union européenne de radio-télévision ;
60. Union internationale des architectes ;
61. Union internationale des associations et organismes techniques ;
62. Union internationale pour la conservation de la nature ;
63. Union radiophonique et télévisuelle internationale.